

Banque Pulaetco Dewaay Luxembourg S.A.
163, rue du Kiem
L-8030 Strassen

R.C.S. Luxembourg : B 028.169

**Etats financiers,
Rapport du réviseur d'entreprises agréé et
Rapport de gestion
au 31 décembre 2019**

Table des matières

	Pages
Rapport de gestion	I - III
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	1 - 5
Etats financiers	
- Bilan	6
- Hors-bilan	7
- Compte de profits et pertes	8
- Annexe	9 - 27

BANQUE PUILAETCO DEWAAY LUXEMBOURG S.A.

Rapport de gestion 2019

KBL *epb*, l'actionnaire de la Banque a changé de raison sociale en janvier 2020 et se nomme désormais Quintet Private Bank (Europe) S.A.

L'ensemble des grands marchés boursiers mondiaux se sont très bien comportés en 2019 et plus particulièrement l'Europe et les USA dans lesquels la Banque investi la plupart des avoirs de ses clients en position longue (la Banque ne pratique pas la vente à découvert).

De ce fait, durant cette année, les performances des comptes de la clientèle ont été très satisfaisantes dans toutes les stratégies d'investissement et ont ainsi permis de compenser les résultats décevants de 2018.

Cela étant, la Banque est restée prudente dans ses investissements en 2019 dans des bourses sujettes à de fortes et rapides variations en fonction de réactions éventuellement imprévisibles de certains dirigeants politiques. En effet, les causes de ces mouvements erratiques, particulièrement observés et accentués au cours des derniers mois de l'année 2018, sont certes économiques mais beaucoup plus politiques et se sont poursuivis en 2019.

Durant cet exercice, la Banque a continué de se concentrer sur son métier de base, la gestion discrétionnaire des avoirs de ses clients et a recruté, en octobre, un nouveau responsable de la Compliance (en provenance de Quintet Private Bank (Europe) S.A. qui a été immédiatement opérationnel pour poursuivre l'adaptation de la Banque au challenge permanent que constitue l'évolution réglementaire.

En 2019, la Banque est revenue dans le métier des crédits accordés sur ses propres livres à ses clients en garantie de leurs portefeuilles (crédit lombard) ou, pour tout crédit lombard supérieur à 10 m€ et/ou tout autre type de crédit que lombard, avec l'appui de Quintet Private Bank (Europe) S.A. ; cette activité a permis à la Banque de replacer une partie de ses liquidités avec des rendements positifs. Pour ce faire, le nouveau responsable des Risques, recruté en octobre 2018, a joué un rôle capital

dans ce processus avec une gestion prudente du bilan de la Banque, laquelle, pour rappel, ne pratique pas d'opérations pour compte propre.

Les dépôts en gestion de la clientèle se sont accrus de 17% en 2019 par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait de la hausse des marchés mais également grâce à l'apport de nouveaux capitaux par ses clients (nouveaux ou existants) et ce, dans une proportion substantielle. Le résultat opérationnel de la Banque s'est établi au 31 décembre 2019 à 2,98 m€ (en hausse de 3% par rapport à celui de 2018) et le résultat net a été de 2,8 m€ (en baisse de 14% du fait de frais de restructuration prudents que la Direction a jugé utile de mettre en œuvre durant cet exercice).

Un contrôle des coûts, toujours strict, a permis à la Banque de clôturer l'exercice 2019 avec un ratio cost/income de 78%.

D'une manière générale, la Banque ne prend aucune position spéculative pour compte propre. La Banque ne prend de plus aucune position pour compte propre en instruments dérivés.

En ce qui concerne les risques de change et de taux, la Banque ne prend pas de risques autres que ceux de nature à permettre le déroulement normal des transactions courantes.

Au 31 décembre 2019, la Banque ne détenait aucune filiale ni succursale à l'étranger et n'exerçait aucune activité en matière de recherche et développement.

La Banque, enfin, n'a pas acquis d'actions propres durant l'exercice sous revue.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous proposons d'affecter le solde du bénéfice distribuable de la manière suivante :

(en EUR)

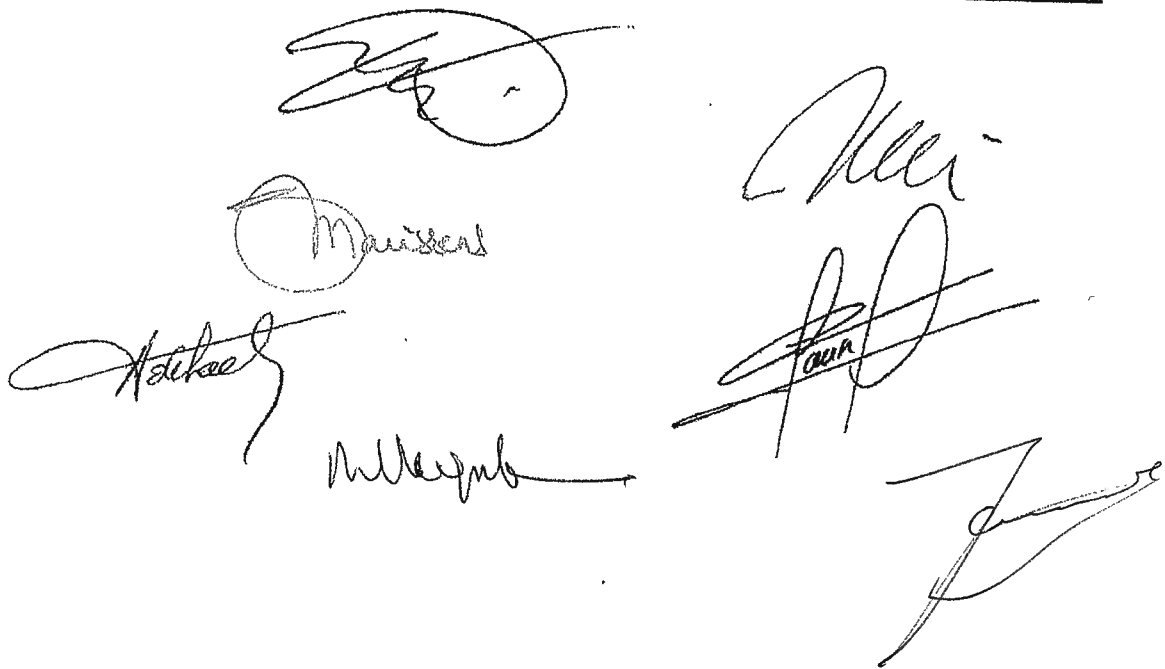
Bénéfice de l'exercice 2019	2.799.445
Bénéfice à répartir	2.799.445

L'année 2020 sera une année de profonds changements avec l'arrivée - en juin 2019 - à la tête du groupe Quintet de nouveaux actionnaires et dirigeants. Leur volonté de remodeler l'ancien groupe KBL amènera la Banque à être repositionnée au sein de celui-ci et la Direction mettra tout en œuvre pour que ces changements se passent au mieux des intérêts mutuels et communs afin que la clientèle n'en soit pas affectée mais, au contraire, en tire profit.

Le Conseil tient à remercier chaleureusement l'ensemble des membres du personnel de la Banque, des efforts, parfois considérables, qu'ils ont fourni tout au long de l'exercice et qui ont permis à la Banque de dégager un bénéfice substantiel pour la 31^e année consécutive depuis sa création en 1988.

Le Conseil d'Administration

Luxembourg, le 27 mars 2020



The image shows six handwritten signatures in black ink, arranged in two columns. The signatures are stylized and cursive. The left column contains three signatures, and the right column contains three. The signature in the middle of the left column is circled and includes the name 'Mauissel' written in a smaller, more legible script below it.

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'Administration de
Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A.
Société Anonyme
Luxembourg

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2019 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A., au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A. conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit (suite)

Reconnaissance des revenus liés aux commissions

Description

Pour l'exercice 2019, la marge nette de commissions s'élève à EUR 10,04 millions (2018 : EUR 10,4 millions). Les commissions représentent la part la plus significative des revenus de la Banque. Les commissions sont relatives aux services de gestion discrétionnaire, de conservation des actifs et des ordres passés pour le compte des clients en gestion simple.

Ces revenus sont fonction des tarifs applicables, qui diffèrent selon la convention passée avec le client.

Le calcul des commissions reconnues en compte de profits et pertes est largement automatisé. Il demeure des risques inhérents à ce calcul, comme l'encodage manuel des données clés des contrats (en particulier, du tarif applicable) ainsi que des ajustements manuels périodiques qui peuvent se faire notamment sur la valorisation des actifs sous gestion, ce qui pourrait être à l'origine d'erreurs éventuelles.

Comment nous avons adressé cette question clé dans notre audit :

Afin de couvrir le risque d'erreur et de correcte évaluation des revenus de commission, nous avons mis en place les procédures spécifiques suivantes :

- ▶ Nous avons obtenu une bonne compréhension des revenus de commissions et nous avons identifié les processus qui les supportent, et les risques d'erreur dans ces processus ;
- ▶ nous avons testé la conception et le bon fonctionnement des principaux contrôles mis en place afin de prévenir ou détecter les erreurs en matière de calcul des commissions ;
- ▶ nous avons vérifié l'environnement général de contrôle de la plateforme informatique utilisée pour le calcul et l'enregistrement des commissions ;
- ▶ sur base d'un échantillon, nous avons recalculé les commissions de courtages en partant des ordres passés par les clients et de la grille tarifaire applicable, et nous avons comparé le résultat de nos calculs avec le revenu reconnu par la banque ;
- ▶ sur base d'un échantillon, nous avons recalculé les commissions sur base des actifs gérés ou conservés pour le client, des données de la convention avec le client, et de la grille tarifaire applicable, et nous avons comparé le résultat de nos calculs avec le revenu reconnu par la banque ;
- ▶ nous avons procédé à une revue analytique des revenus de courtages et de commissions par rapport aux volumes qui les génèrent (transactions, actifs gérés...), par rapport à l'exercice précédent, afin de corroborer les montants enregistrés ;
- ▶ nous avons examiné les réclamations de la clientèle reçues au cours de l'exercice ;
- ▶ Enfin, nous avons effectué des procédures substantives en relation avec les journal entries.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A. à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider de la Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A. ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers (suite)

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A., ;
- ▶ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- ▶ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A., à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A., à cesser son exploitation ;
- ▶ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers (suite)

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Conseil d'Administration en date du 23 avril 2019 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 14 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque Pulaetco Dewaay Luxembourg S.A., au cours de l'audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé



Papa Saliou Diop

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg
Société Anonyme

Bilan
Au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)

<u>Actif</u>	Notes	2019	2018
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	4	40.226.731	40.388.487
Créances sur les établissements de crédit	4, 7	96.639.178	102.923.159
a) à vue		60.761.098	52.928.436
b) autres créances		35.878.080	49.994.723
Créances sur la clientèle	4	20.552.251	950.509
Actifs corporels	5	141.501	192.839
Autres actifs	6	1.724.572	1.887.042
Comptes de régularisation		486.036	634.153
Total de l'actif		159.770.269	146.976.189

<u>Passif</u>	Notes	2019	2018
Dettes envers les établissements de crédit	4, 7	1.974.252	948
a) à vue		1.974.252	948
Dettes envers la clientèle	4	137.042.802	125.673.506
a) autres dettes		137.042.802	125.673.506
- à vue		136.165.650	125.673.506
- à terme ou à préavis		877.152	---
Autres passifs	8	390.717	375.508
Comptes de régularisation		748.447	823.220
Provisions		2.671.062	2.332.383
a) autres provisions	17	2.671.062	2.332.383
Capital souscrit	9, 10	9.917.447	9.917.447
Primes d'émission	9, 10	1.768.052	1.768.052
Réserves	10	2.458.045	2.831.445
Résultats reportés	10	---	---
Résultat de l'exercice	10	2.799.445	3.253.680
Total du passif		159.770.269	146.976.189

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg
Société Anonyme

Hors-bilan
Au 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)

	Note	2019	2018
Opérations fiduciaires		---	---

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg
Société Anonyme

Compte de profits et pertes
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019
(exprimé en EUR)

	Notes	2019	2018
Intérêts et produits assimilés		544.699	307.050
Intérêts et charges assimilées		(399.586)	(430.176)
Commissions perçues		11.465.140	11.851.131
Commissions versées		(1.423.891)	(1.494.508)
Résultat provenant d'opérations financières		889.237	514.129
Autres produits d'exploitation	13	31.724	3.088
Frais généraux administratifs :		(8.122.980)	(7.325.599)
a) frais de personnel	15, 16	(6.039.602)	(5.160.929)
<u>dont :</u>			
- salaires et traitements		(4.484.218)	(4.349.004)
- charges sociales		(334.996)	(301.360)
<u>dont :</u>			
charges sociales couvrant les pensions		(216.366)	(197.441)
b) autres frais administratifs	19	(2.083.377)	(2.164.670)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels		(54.229)	(50.755)
Autres charges d'exploitation	14	(39.669)	(29.680)
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	20	(91.000)	(91.000)
Résultat de l'exercice		<u>2.799.445</u>	<u>3.253.680</u>

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg
Société Anonyme

Annexe aux états financiers
Au 31 décembre 2019

Note 1 - Généralités

1.1. Constitution et administration de la Banque

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2000, l'objet social de la société Puilaetco (Luxembourg) S.A., ayant qualité d'agent de change, a été étendu aux activités bancaires qui ont démarré le 1^{er} janvier 2001. La raison sociale a aussi été modifiée en Banque Puilaetco (Luxembourg) S.A., ci-après la « Banque ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 janvier 2006 a approuvé la fusion par absorption de la société Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A. par la Banque, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 avril 2006, la Banque a modifié sa dénomination sociale en Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A..

Le siège social de la Banque est situé au 163, rue du Kiem à Strassen.

Les comptes de la Banque sont consolidés dans les comptes de QUINTET Private Bank (Europe) S.A. (anciennement KBL European Private Bankers S.A.). Les comptes consolidés et le rapport consolidé de gestion de cette dernière sont disponibles à son siège social, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Depuis le 31 juillet 2014, QUINTET Private Bank (Europe) S.A. (anciennement KBL European Private Bankers S.A.) est la maison-mère directe de la Banque.

La société mère, QUINTET Private Bank (Europe) S.A. (le « Groupe »), fait elle-même partie de la holding luxembourgeoise Precision Capital qui fait elle-même partie de la société luxembourgeoise Pioneer Holding S.A. Le siège social de ces deux entités est situé 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Les comptes consolidés et le rapport de gestion consolidé de Precision Capital et de Pioneer Holding peuvent être obtenus à leurs sièges sociaux respectifs.

1.2. Nature des activités

L'objet social de la Banque est d'exercer toutes activités bancaires et de crédit.

Entre autres, la Banque, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, peut effectuer, pour son compte propre ou pour le compte de tiers ou en collaboration avec des tiers, toutes opérations bancaires et financières généralement quelconques, notamment mais non exclusivement, réception de dépôts à vue et à terme en toutes monnaies, octroi de prêts de toute nature, libellés en n'importe quelle monnaie, opérations fiduciaires, arbitrage en devises, garde, dépôt, administration et gestion de métaux précieux, de valeurs mobilières et autres instruments financiers, administration et encaissement de coupons avec pouvoir de faire des opérations d'endossement, d'escompte et de réescompte, de vente, de disposition ainsi que toutes autres opérations relatives à des bons, traites acceptées, bons de caisse et d'autres obligations de toutes espèces, et avec pouvoir d'accorder des crédits de toutes sortes, d'émettre et de confirmer des

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg
Société Anonyme

Annexe aux états financiers (suite)
Au 31 décembre 2019

1.2. Nature des activités (suite)

lettres de crédit ainsi que des crédits documentaires de toutes espèces, de prendre et donner en location tous compartiments de coffres-forts.

De par son appartenance au Groupe, la Banque fait partie d'un réseau international comprenant des sociétés liées, filiales, succursales ou bureaux de représentation répartis dans les principaux pays industrialisés et places financières européennes. Elle coopère également de façon significative avec sa maison mère directe.

1.3. Etats financiers

La Banque établit ses états financiers en euros (EUR) qui est la devise d'expression de son capital. Les états financiers de la Banque sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et, notamment, la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et consolidés des établissements de crédit.

Note 2 - Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes :

2.1. Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité plurimonnaire qui consiste à enregistrer les postes de l'actif et du passif dans leurs devises d'origine.

Les postes de l'actif et du passif en monnaies étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant applicables à la date du bilan. Les gains et pertes de change résultant de ces conversions sont imputés au compte de profits et pertes de l'exercice en cours.

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont enregistrés dans leurs devises respectives et convertis périodiquement aux cours de change applicables à la date de transaction.

2.2. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

La politique de la Banque consiste à enregistrer des corrections de valeur sur les créances pour lesquelles le recouvrement est incertain. Elles sont déterminées dans les limites jugées appropriées par le Conseil d'Administration.

Les corrections de valeur sont, le cas échéant, portées en déduction des postes d'actif concernés.

Annexe des états financiers (suite)
Au 31 décembre 2019

Note 2 - Principales méthodes comptables (suite)

2.3. Actifs corporels et incorporels

Les actifs corporels sont enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition ou au coût de revient, diminué de la valeur des amortissements cumulés. La valeur des actifs corporels est amortie sur base de leur durée d'utilisation estimée.

Les taux et modes d'amortissement appliqués s'établissent comme suit :

	<u>Taux d'amortissement</u>	<u>Mode d'amortissement</u>
Aménagement d'immeubles et installations techniques	20% à 50%	Linéaire
Mobilier, équipements et machines	10% à 33,33%	Linéaire
Autres valeurs immobilisées	20% à 33,33%	Linéaire

Le matériel et le mobilier acquis à concurrence de EUR 1.250 HTVA ou dont la durée usuelle d'utilisation ne dépasse pas une année sont directement enregistrés dans les charges de l'exercice.

Les actifs incorporels sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition diminué de la valeur des amortissements cumulés. Ces actifs sont amortis linéairement sur des durées variant de 2 à 5 ans.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes à vue comprennent les montants qui peuvent être retirés à tout moment sans préavis ou moyennant un préavis de 24 heures. Les créances et dettes à terme englobent les montants dont l'échéance résiduelle est supérieure à 24 heures.

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition diminué des corrections de valeur spécifiques pour couvrir le risque de pertes et de non recouvrement sur les créances détenues, jugées douteuses. Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Les intérêts courus non échus sont enregistrés dans les comptes de régularisation à l'actif et au passif du bilan.

2.5. Provisions

Des provisions sont comptabilisées dans la devise du capital afin de couvrir des pertes ou dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature et, à la date d'établissement du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg
Société Anonyme

Annexe des états financiers (suite)
Au 31 décembre 2019

Note 2 - Principales méthodes comptables (suite)

2.6. Présentation des données de la situation financière comparative

La classification de certains montants des états financiers au 31 décembre 2018 a été modifiée à des fins de comparabilité.

Note 3 - Actifs et passifs en devises étrangères

Au 31 décembre 2019, le montant global en EUR des éléments d'actif libellés en devises étrangères s'élève à EUR 25.020.880 (2018 : EUR 22.333.683) ; celui des éléments de passif libellés en devises étrangères s'élève à EUR 24.899.798(2018 : EUR 22.237.192).

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg
Société Anonyme

Annexe des états financiers (suite)
Au 31 décembre 2019

Note 4 - Ventilation des instruments financiers primaires selon la durée résiduelle aux 31 décembre 2019 et 2018

EUR (hors portefeuille de négociation)	Jusqu'à 3 mois		3 mois à 1 an		1 an à 5 ans		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
1. <u>Actifs financiers</u>								
1.1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	40.226.731	40.388.487	---	---	---	---	40.226.731	40.388.487
1.2. Créances sur les établissements de crédit								
- à vue	60.761.098	52.928.436	---	---	---	---	60.761.098	52.928.436
- à terme ou à préavis	35.878.080	49.994.723	---	---	---	---	35.878.080	49.994.723
1.3. Créances sur la clientèle	2.863	10	---	---	20.549.388	950.499	20.552.251	950.509

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg
Société Anonyme

Annexe des états financiers (suite)
Au 31 décembre 2019

Note 4 - Ventilation des instruments financiers primaires selon la durée résiduelle aux 31 décembre 2019 et 2018 (suite)

EUR (hors portefeuille de négociation)	Jusqu'à 3 mois		3 mois à 1 an		1 an à 5 ans		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
2. <u>Passifs financiers</u>								
2.1. Dettes envers des établissements de crédit - à vue	1.974.252	948	---	---	---	---	1.974.252	948
2.2. Dettes envers la clientèle - autres dettes à vue	136.165.650	125.673.506	---	---	---	---	136.165.650	125.673.506
- autres dettes à terme ou à préavis	877.152	---	---	---	---	---	877.152	---

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la Banque ne détient pas d'instruments financiers primaires appartenant au portefeuille de négociation.

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg
Société Anonyme

Annexe des états financiers (suite)
Au 31 décembre 2019

Note 5 - Mouvements relatifs aux actifs immobilisés

EUR	Valeur d'acquisition au 01.01.2019	Entrées	Sorties	Valeur d'acquisition au 31.12.2019	Corrections de valeur cumulées au 31.12.2019	Valeur nette au 31.12.2019
1 <u>Immobilisations incorporelles</u>	1.076.167	---	---	1.076.167	(1.076.167)	---
2 <u>Immobilisations corporelles</u>	656.249	5.329	246.277	415.301	(273.800)	141.501
- Installations techniques et machines	420.282	5.329	225.666	199.945	(162.037)	37.908
- Autres installations, outillage et mobilier	235.967	---	20.612	215.355	(111.763)	103.592

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg
Société Anonyme

Annexe des états financiers (suite)
Au 31 décembre 2019

Note 6 - Autres actifs

La rubrique "Autres actifs" se décompose de la façon suivante au 31 décembre :

	2019	2018
	EUR	EUR
Avances nettes d'impôts	1.724.572	1.887.042
	1.724.572	1.887.042

La Banque a été imposée de manière définitive jusqu'en 2014 au titre de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt commercial communal.

Note 7 - Transactions avec des entreprises liées

Au 31 décembre, l'encours des opérations avec les entreprises liées se présente comme suit :

	2019	2018
	EUR	EUR
Actif		
Créances sur les établissements de crédit	93.747.791	100.259.546
Passif		
Dettes envers des établissements de crédit	1.973.304	948

Note 8 - Autres passifs

Ce poste se décompose de la façon suivante au 31 décembre :

	2019	2018
	EUR	EUR
Créanciers privilégiés	367.257	374.197
Autres	23.460	1.311
	390.717	375.508

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg
Société Anonyme

Annexe des états financiers (suite)
Au 31 décembre 2019

Note 9 - Capital souscrit et primes d'émission

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le capital souscrit et libéré s'élève à EUR 9.917.447, représenté par 5.473 actions sans désignation de valeur nominale.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les primes d'émission s'élèvent à EUR 1.768.052.

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg
Société Anonyme

Annexe des états financiers (suite)
Au 31 décembre 2019

Note 10 - Évolution des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres de la Banque peut se résumer comme suit :

	Capital souscrit EUR	Primes d'émission EUR	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés EUR	Résultat de l'exercice EUR	Total EUR
31 décembre 2018	9.917.447	1.768.052	991.745	1.839.700	---	3.253.680	17.770.624
Affectation du résultat de l'exercice précédent (1)	---	---	---	(373.400)	---	373.400	---
Dividendes (1)	---	---	---	---	---	(3.627.080)	(3.627.080)
Résultat de l'exercice	---	---	---	---	---	2.799.445	2.799.445
31 décembre 2019	9.917.447	1.768.052	991.745	1.466.300	---	2.799.445	16.942.989

(1) L'affectation a été faite selon la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2019.

Annexe des états financiers (suite)

Au 31 décembre 2019

Note 10 - Évolution des capitaux propres (suite)

Réserve légale

En accord avec la loi luxembourgeoise sur les sociétés anonymes, il est fait annuellement sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5% au moins, affecté à la constitution d'une réserve jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

Autres réserves

Sur l'exercice 2019, la Banque a procédé à la libération de EUR 373.400 de la réserve spéciale relative à l'impôt sur la fortune de 2013.

Note 11 - Opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours de marché

La Banque n'utilise pas d'instruments complexes ou à haut risque. Elle n'effectue pas d'opérations liées aux taux d'intérêt ou à d'autres cours de marché.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la Banque a conclu des opérations de changes à terme pour le compte de ses clients (voir Note 18).

Note 12 - Opérations de services

La Banque fournit à des tiers des services de conseil et de gestion de patrimoine.

Note 13 - Autres produits d'exploitation

Au 31 décembre, les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :

	2019	2018
	EUR	EUR
Produits opérationnels	31.724	3.088
	<u>31.724</u>	<u>3.088</u>

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg
Société Anonyme

Annexe des états financiers (suite)

Au 31 décembre 2019

Note 14 - Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre, les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

	2019	2018
	EUR	EUR
Gestes commerciaux	4.913	26.695
Pertes opérationnelles	32.318	2.985
Perte sur vente d'actifs	2.438	---
	<u>39.669</u>	<u>29.680</u>

Note 15 - Personnel

Au cours de l'exercice, le nombre moyen de personnes employées par la Banque se ventile comme suit :

	2019	2018
	Nombre	Nombre
Direction	2	2
Cadres	18	17
Employés	8	8
	<u>28</u>	<u>27</u>

Annexe des états financiers (suite)

Au 31 décembre 2019

Note 16 - Rémunérations, avances et engagements envers les membres des différents organes de la Banque

EUR	Rémunérations versées en 2019 en raison de leurs fonctions	Lignes de crédit et de garantie accordées au 31.12.2019	Crédits en cours au 31.12.2019	Garanties en cours au 31.12.2019	Engagements en matière de pensions au 31.12.2019
Membres des organes d'administration	18.000	---	---	---	---
Direction	719.333	---	---	---	---

EUR	Rémunérations versées en 2018 en raison de leurs fonctions	Lignes de crédit et de garantie accordées au 31.12.2018	Crédits en cours au 31.12.2018	Garanties en cours au 31.12.2018	Engagements en matière de pensions au 31.12.2018
Membres des organes d'administration	18.000	---	---	---	---
Direction	722.745	---	---	---	---

Annexe des états financiers (suite)

Au 31 décembre 2019

Note 17 - Garantie des dépôts et Fonds de résolution

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (la « Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs a été votée en date du 18 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre par l'Association pour le Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL), a été remplacé par un système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 100.000 et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 20.000. La Loi prévoit en outre que les dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de EUR 100.000 pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les états financiers au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis-à-vis de l'AGDL sont utilisées au fur et à mesure de leur contribution au nouveau Fonds de résolution Luxembourg (FRL), respectivement lors de la constitution du nouveau Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici le début de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1er alinéa 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participants. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2023.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi, des établissements adhérents et devra être atteint d'ici la fin de l'année 2018. Les contributions ont été versées annuellement entre 2016 et 2018.

Lorsque le niveau de 0,8% sera atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi.

Au 31 décembre 2019, la provision FGDL s'élève à EUR 0 (2018 : EUR 0).

Annexe des états financiers (suite)
Au 31 décembre 2019

Note 18 - Autres informations sur les instruments financiers

Ventilation des instruments financiers dérivés par catégories d'instruments et durée résiduelle

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la Banque effectue les opérations suivantes pour le compte de ses clients :

- Opérations liées aux taux de change à terme :
 - Outrights

La Banque effectue ces opérations pour le compte de clients uniquement dans le cas où elle dispose de couvertures suffisantes reçues des clients concernés.

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg
Société Anonyme

Annexe des états financiers (suite)
Au 31 décembre 2019

Note 18 - Autres informations sur les instruments financiers (suite)

Ventilation des instruments financiers dérivés par catégories d'instruments et durée résiduelle (suite)

Au 31 décembre 2019, les opérations sur instruments dérivés s'analysent comme suit :

	2019 Ventilation par échéances (EUR)				Juste valeur
	Montants notionnels				
	≤3 mois	> 3 mois et ≤1 an	> 1 an	Total	
Outrights					
- Actifs financiers	11.199.232	---	---	11.199.232	114.400
- Passifs financiers	11.187.400	---	---	11.187.400	(86.180)

Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg
Société Anonyme

Annexe des états financiers (suite)
Au 31 décembre 2019

Note 18 - Autres informations sur les instruments financiers (suite)

Ventilation des instruments financiers dérivés par catégories d'instruments et durée résiduelle (suite)

Au 31 décembre 2018, les opérations sur instruments dérivés s'analysent comme suit :

	2018 Ventilation par échéances (EUR)				Juste valeur
	Montants notionnels				
	≤3 mois	> 3 mois et ≤1 an	> 1 an	Total	
Outrights					
- Actifs financiers	3.142.702	317.842		3.460.544	50.603
- Passifs financiers	3.142.702	316.261		3.458.963	(32.324)

Annexe des états financiers (suite)

Au 31 décembre 2019

Note 18 - Autres informations sur les instruments financiers (suite)

Ventilation d'éléments du bilan et du hors-bilan par groupe de pays

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les éléments du bilan et du hors-bilan proviennent principalement de pays de l'Union Européenne et d'autres pays d'Europe occidentale.

Risque de crédit

La Banque est exposée à un risque de crédit principalement sur les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, ainsi que sur les passifs éventuels. Le montant de l'exposition au risque de crédit relatif à ces actifs est représenté dans les tableaux de la Note 4 ci-avant par leur valeur comptable.

À la demande de la Banque, la CSSF a approuvé, conformément à l'article 400 du règlement EU 575/2013 (règlement CRR), l'exemption de l'inclusion des risques pris à l'égard des entités du Groupe KBL *epb*, lors du calcul des limites des grands risques. Les transactions avec des entreprises liées sont présentées dans la Note 7.

Note 19 - Honoraires du réviseur d'entreprises agréé

Catégories d'honoraires*	2019	2018
	EUR	EUR
Contrôle légal des états financiers	75.000	80.000
Autres services	6.000	15.000
	81.000	95.000

*Montants hors TVA

Note 20 - Impôts

Par un courrier daté du 2 février 2017, Quintet Private Bank Europe S.A. a demandé d'étendre l'intégration fiscale dont elle bénéficie à sa filiale. Du fait que la Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg remplit les conditions posées par l'article 164bis L.I.R., cette demande a été acceptée par l'Administration des Contributions en date du 6 juin 2017.

En conséquence, la charge d'impôt (impôt sur le revenu des collectivités et impôt commercial communal) au titre de l'exercice 2019 sera prise en charge par Quintet Private Bank Europe S.A. .

L'intégration fiscale ne prend pas en compte l'impôt sur la fortune. Par conséquent, la Banque prend à sa charge l'impôt sur la fortune.

Annexe des états financiers (suite)

Au 31 décembre 2019

Note 21 - Autres engagements

La Banque a déménagé au cours du mois de mars 2018. La Banque a signé un contrat de bail, pour les locaux de son siège social, valable pour une durée de neuf années, non reconductible tacitement. Les loyers annuels au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à EUR 283.860 (31.12.2018:165.585). Les engagements de loyers sur une période de plus d'un an et de moins de 5 ans s'élèvent à EUR 1.111.350 (31.12.2018 : EUR 1.135.440), et sur une période à plus de 5 ans s'élèvent à EUR 536.625 (31.12.2018 : EUR 1.135.440).

Note 22 - Rendement des actifs

Au 31 décembre 2019 le rendement des actifs de la banque s'élève à 1,75% (31 Décembre 2018 : 2,21%).

Note 23 - Evénements post clôture

La Banque a changé son nom commercial en Puilaetco Luxembourg en date du 16 janvier 2020.

La propagation significative de l'épidémie du Covid-19 depuis le début du mois de mars 2020 dont l'impact potentiel sur l'activité économique des différents acteurs en relation d'affaires avec la Banque pourrait conduire cette dernière à ajuster ses prévisions financières si la situation perdure et lorsque les impacts financiers seront plus quantifiables.

En complément des mesures prises par les autorités nationales et internationales, notamment les mesures de confinement de la population ou les contre-mesures de relance économique monétaires et fiscales, la Banque a mis en place des mesures idoines pour assurer la continuité des services à sa clientèle, en autorisant une partie de ses employés à travailler à distance et à mettre en place les mesures de sécurité nécessaire au sein de ses locaux.

Au regard de sa situation actuelle de liquidité et de solvabilité, la Banque demeure confiante que la pérennité de ses services ne sera pas mise en cause dans les mois à venir et que le principe de continuité d'exploitation appliqué lors de l'établissement des comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 reste applicable.